**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 53 (1961)

Heft: 2

**Rubrik:** Au fil de l'actualité

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Transport par conduites de combustibles ou de carburants liquides ou gazeux

Le peuple suisse est appelé à se prononcer le 5 mars prochain concernant l'insertion dans la Constitution d'un article 26 bis sur les installations de transport par conduites de combustibles ou de carburants liquides ou gazeux, ainsi que sur la perception d'une taxe sur les carburants pour moteurs destinée à financer à titre complémentaire les routes nationales.

La première question n'est guère contestée. Elle tend à donner à la Confédération le pouvoir constitutionnel de légiférer sur les installations de transport par conduites de combustibles ou de carburants liquides ou gazeux.

En revanche, un référendum, lancé contre la perception d'une taxe de 7 ct. par litre sur les carburants pour moteurs destinée à financer à titre complémentaire les routes nationales, a abouti.

Lors de sa séance du 14 novembre 1960, le Comité de l'Union syndicale suisse a confirmé publiquement l'avis que la construction des routes nationales ne doit pas être financée au moyen de ressources prélevées sur les recettes générales de la Confédération. Bien qu'il eût préféré un aménagement plus souple de la surtaxe, il n'en est pas moins unanime à penser que la surtaxe de 7 ct. par litre représente une charge équitable et supportable pour le trafic routier motorisé.

A son tour, la Commission syndicale suisse, dans laquelle toutes les fédérations affiliées et tous les cartels syndicaux cantonaux sont représentés, décida à une très forte majorité d'inviter les citoyens à accepter l'arrêté sur le prélèvement de 7 ct. par litre sur les carburants pour le financement de la construction des routes nationales.

On veut espérer que les travailleurs, même s'ils disposent d'un véhicule à moteur, suivront le mot d'ordre des organes syndicaux compétents.

Ils voteront deux fois oui en faveur du nouvel article constitutionnel donnant à la Confédération le droit de légiférer en matière d'oléoducs et pour la perception d'une taxe de 7 ct. par litre d'essence et la taxe correspondante sur l'huile diesel qui permettra de régler la note fort onéreuse résultant de la construction de quelque 18 000 km de routes nationales d'ores et déjà envisagées. Un vote positif sur la dernière question donnera à la Confédération les moyens financiers pour régler une participation évaluée avec optimisme à 6,5 milliards de francs et qui dépassera probablement cette limite.

### Un almanach syndical

Sous le titre Chumm mer z'Hülf, qui veut dire « Viens-moi en aide », le Cartel syndical cantonal du canton de Soleure publie un magnifique almanach pour l'année 1961 qui constitue en quelque sorte un annuaire du travail.

Dans cette publication figurent évidemment une série d'intéressantes études concernant le pays soleurois, dont nous retenons entre autres ces deux titres: « Apothéose et fin des ambassadeurs de France à Soleure » et « Le gouvernement aristocratique et les patriotes du canton de Soleure en 1798 ».

Mais le rédacteur, notre ami Walter Ingold, qui fit les beaux jours du Service de presse de l'Union fédérative du personnel fédéral, accorde une place importante à la Suisse romande et au Tessin. C'est ainsi que l'on trouve un hommage au général Guisan, des articles consacrés à Martigny et à Vevey, ainsi qu'un plaidoyer en faveur de Genève, canton suisse avant tout. L'almanach nous promène à travers le Jura, la Forêt-Noire, les Vosges et même jusqu'à Copenhague avec d'heureux vacanciers soleurois de la FOMH. Le statut de l'horlogerie n'est pas oublié dans cette publication, ni bien entendu l'inauguration de la Maison éducative et de vacances du Cartel syndical soleurois sur le Balmberg.

De remarquables illustrations d'art enrichissent cette excellente publication qui fait honneur à un des cartels syndicaux cantonaux les plus dynamiques de Suisse.

# La presse syndicale se modernise

« Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse », c'est la formule qui semble avoir inspiré Services publics, hebdomadaire de la VPOD, en changeant son titre et en passant du régime des quatre aux cinq colonnes par page.

Le premier numéro qui est sorti de presse le 6 janvier 1961 dans sa nouvelle forme permet d'envisager encore des améliorations, ne serait-ce qu'en utilisant davantage les blancs qui font apprécier mieux le texte de notre excellent confrère.

Services publics va s'efforcer de rendre également ses matières plus attrayantes par l'introduction de nouvelles rubriques, l'extension de son équipe de collaborateurs, en recourant davantage à la collaboration des membres de l'organisation. Il est évident que cette organisation, qui groupe un grand nombre d'instituteurs et de professeurs, dispose d'un réservoir inépuisable et l'on comprend que Camille Cardinaux désire y puiser davantage.

Nous souscrivons particulièrement au souci majeur exprimé par le rédacteur, qui est d'informer les membres le plus largement et le plus objectivement possible au sujet de tous les problèmes intéressant le monde du travail. E.-F. Rimensberger lui-même, le chantre de l'Union syndicale suisse durant quelques années, a écrit dans cette publication quelques récits courts, vifs, précis et charmants.

Edilizia svizzera, organe officiel de langue italienne de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, va plus loin dans la réforme en réduisant considérablement le format de sa publication, ce qui a le mérite essentiel de le rendre plus maniable.

La nouvelle formule conduit nécessairement à un accroissement du nombre des pages de cet important organe de langue italienne, dont le tirage varia de 25 000 à 30 000 exemplaires au cours des deux dernières années. Ce journal s'adresse non seulement aux membres de la fédération domiciliés dans le Tessin, mais également à tous les travailleurs italiens occupés dans l'industrie du bâtiment sur tout le territoire national.

La transformation nous paraît heureuse, d'autant plus que le collègue Ezio Canonica, qui reprit la rédaction de l'inoubliable Auguste Vuattolo, décédé récemment après quelques années d'une semiretraite, envisage également d'améliorer les matières au fil du temps.

Il faut croire que le souci de moderniser la forme préoccupe également le *Journal des Associations patronales*, dont le premier numéro du 5 janvier 1961 se présente dans une nouvelle tenue.

Le rédacteur Charles Kuntschen prend congé de ses lecteurs et remet la plume à M. E. Duc, docteur en droit et secrétaire de l'Union centrale des associations patronales, occupé auparavant au secrétariat de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie et de l'Association des branches annexes de l'horlogerie.

Par la force des choses, nous n'avons pas toujours été d'accord avec le Journal des Associations patronales et nous avons dû parfois en découdre avec son rédacteur, M. Kuntschen. Ce qui ne nous a pas empêché d'apprécier son travail de rédacteur, même quand sa tendance était loin de correspondre à la nôtre, et même son urbanité.

Atteint par la limite d'âge, M. Kuntschen poursuivrait cependant une partie de ses occupations au service de l'association patronale.

# Nouveau programme de production agricole

M. René Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, a récemment exposé devant les membres de la Société économique et d'utilité publique du canton de Berne un nouveau programme de production agricole qui mérite de retenir l'attention.

Dans son numéro du 1<sup>er</sup> février 1961, le Service romand d'informations agricoles, tout en évoquant ce programme, rappelle fort opportunément que le volume total de la production paysanne ne couvre que 53% des besoins alimentaires de notre population et que certains excédents de production perturbent le marché et causent des difficultés d'écoulement doublées de frais importants.

C'est ainsi que les livraisons excédentaires de lait en 1959/1960 ont provoqué des dépenses de l'ordre de 120 millions de francs, dont 53 millions ont été couverts au moyen de la retenue effectuée sur l'ensemble des producteurs laitiers. La production de pommes de terre dépasse souvent les besoins du marché et exige également des mesures coûteuses pour la mise en valeur des excédents. Cette situation fâcheuse se retrouve également dans le marché de la viande de porc, où la production dépasse trop souvent les possibilités d'absorption.

Le programme de M. Juri envisage un effort sérieux dans le sens de l'abattage de 40 000 à 60 000 vaches pour assainir la production laitière. Il serait aisé, selon lui, de s'orienter sans exagération vers la production de bétail de boucherie. Mais il suggère plutôt une série de mesures combinées et adaptées aux différents genres d'exploitation afin d'adapter davantage la production aux besoins du marché. La réduction du nombre des vaches permettrait de réduire sensiblement les frais d'exploitation et de compenser la baisse de revenu qu'impliquerait l'abandon partiel de la production laitière.

Il suggère aussi de réserver l'élevage des porcs aux exploitations familiales, car c'est surtout le secteur « industrialisé » de l'agriculture qui a profité de la consommation accrue de viande de porc dans le pays. Il convient aussi, à son avis, de rechercher une hausse

des exportations de bétail et des produits laitiers.

Une réforme du marché de la viande de boucherie s'impose, de l'avis de M. Juri. Elle ne peut être obtenue que par une coordination des efforts des autorités fédérales, des organisations agricoles, des bouchers, des importateurs et des consommateurs. Il préconise également une solution préférentielle pour la viande de boucherie indigène, qui ne saurait être obtenue que par une meilleure coordination des prix, de la qualité, de l'information et de la propagande.

L'intervention de l'Etat pour soutenir cette orientation nouvelle devrait porter sur une augmentation des suppléments de prix sur les fourrages importés ou même combiner cette mesure avec un système d'abaissement des prix pour les fourrages acquis par les producteurs indigènes de volaille. Le directeur de l'Union suisse des paysans considère qu'une revision souple du système des surfaces normes, où certains cantons péchèrent par excès de schématisme, s'impose. Il faut revoir la relation entre importations et exportations de produits agricoles.

L'amélioration du revenu paysan ne peut être obtenue que par une coordination des mesures pratiques en matière d'orientation des productions agricoles avec celle des prix, de la commercialisation

et de la politique d'exportation.

Certaines de ces préoccupations rejoignent celles qui inspirèrent

naguère le conseiller national vaudois Piot.

Quelques-unes des suggestions de M. Juri sont discutables. Elles ont du moins le mérite de rechercher des moyens plus normaux d'assurer un revenu stable à nos agriculteurs, sans recourir au système trop facile des subventions massives ni sacrifier les intérêts des consommateurs.

### La formation des élites

Le Centre de recherches européennes vient d'éditer une intéressante publication de M. Pierre Jaccard, professeur de sociologie à l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, consacrée à la formation des élites.

L'auteur s'efforce de répondre à la question: « Comment assurer la relève des cadres moyens et supérieurs de la vie professionnelle? »

Pour répondre à la demande sans cesse croissante, il convient d'élargir le recrutement universitaire, constate l'auteur.

Il cite l'exemple concluant de la France, qui a introduit la gratuité de l'enseignement secondaire en 1936, ce qui a eu pour conséquence d'élever de 3 à 14% la proportion des enfants d'ouvriers admis en classe de sixième.

L'auteur propose d'autre part d'assouplir la structure de l'enseignement, par exemple en donnant l'occasion à ceux qui n'ont pu suivre à temps la filière des classes secondaires d'entreprendre, s'ils en sont capables, des études supérieures. Il cite l'expérience des université suisses qui ont institué depuis longtemps des examens d'admission pour non-bacheliers et qui a été généralement assez favorable.

Parmi les mesures susceptibles de résoudre à proche ou à longue échéance les carences, tensions et déséquilibres de l'emploi aux niveaux moyen et supérieur, une certaine planification est indispensable, constate l'auteur, non seulement à l'échelle des nations souveraines, mais de l'Europe et de l'ensemble du monde. Ce n'est pas nous qui le contredirons.

Afin de rendre plus attrayante les carrières enseignantes, où la pénurie a plutôt tendance à s'étendre, M. Jaccard considère qu'un des meilleurs moyens d'améliorer la situation est de revoir les conditions de vie et de travail des professeurs de façon progressiste. Alors qu'une certaine tendance au nivellement se manifeste dans notre pays, l'auteur signale l'exemple des pays communistes, où les ingénieurs et autres universitaires sont payés autant ou davantage que les directeurs d'entreprise ou les hauts fonctionnaires, de 3000 à 5000 roubles par mois en Union soviétique, où le salaire moyen des ouvriers et employés ne dépasse guère 800 roubles. Il y a certainement là un problème qu'il convient de résoudre, spécialement dans un pays où la prospérité est basée sur l'exportation des produits, ce qui signifie qu'il s'agit d'être à la hauteur des nouvelles nécessités scientifiques.

# Annuaire des statistiques du BIT

L'important Annuaire des statistiques du travail (1960), édité pour la vingtième fois par le BIT, vient de sortir de presse.

Ces statistiques portent sur la population (totale et active), l'emploi, le chômage, la durée du travail, les salaires et le revenu du travail, les prix à la consommation et au détail, les conditions de vie des familles, la sécurité sociale, les accidents de travail, les conflits de travail et les migrations. En annexe figurent une série de tableaux consacrés à la production industrielle, aux indices des prix de gros et aux cours des changes.

Ces informations sérieuses sont empruntées aux renseignements

communiqués au BIT ou à des publications officielles.

Les différents chapitres, qui correspondent aux matières mentionnées plus haut, sont précédés d'une notice introductive sur les titres de statistique fournis dans les tableaux et sur la comparativité internationale des données. Bien que la composition des divers groupes industriels correspond, dans la mesure du possible, à la classification internationale type, avec sa prudence habituelle, le BIT rappelle que des variations peuvent se manifester selon la structure des classifications nationales.

Les tableaux relatifs à l'emploi, au chômage, à la durée du travail, aux salaires et aux prix à la consommation sont mis à jour dans le supplément statistique de la Revue internationale du Travail, organe mensuel du BIT.

# L'Europe occidentale reste très active

L'économie de l'Europe occidentale reste prospère en ces derniers mois de 1960; si l'on avait pu craindre, à un moment, que le rythme d'expansion de la production et de l'emploi ne s'enfièvre au point que la demande s'emballe et provoque une poussée d'inflation, ces craintes se sont dissipées à mesure que le taux de croissance de la demande devenait plus modéré. Le taux d'accroissement de la production industrielle est un peu plus faible depuis quelques mois, mais il reste cependant considérable. Après deux années de vigoureuse expansion économique, il ne s'est pas produit de hausse de prix à caractère inflationniste et, dans la plupart des pays, la balance des paiements reste satisfaisante. C'est là l'opinion du secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), telle qu'elle est exposée dans un article consacré à l'économie de l'Europe occidentale dans la dernière livraison du Bulletin économique pour l'Europe qui vient de paraître.

Dans les pays extra-européens, la situation économique se présente moins bien; aux Etats-Unis, ni la demande ni la production ne sont sorties de leur torpeur en 1960 et les perspectives de reprise dans l'immédiat sont tout à fait incertaines. Les pays de production primaire ont perdu du terrain, puisque leurs exportations et, par conséquent, leur capacité d'importer des marchandises en prove-